



# Déclaration pour le calcul de la redevance relative à la création dans la région Île-de-France

1/2



- de locaux à usage de bureaux  
 de locaux commerciaux  
 de locaux de stockage

article L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme

## Formulaire à utiliser pour des travaux :

<input type="checkbox"/> Donnant lieu à permis de construire	Cette déclaration est à joindre à la demande de permis de construire (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).
<input type="checkbox"/> Ne donnant pas lieu à permis de construire	Adresser cette déclaration en deux exemplaires à la direction départementale du territoire ou à l'unité territoriale de votre département (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).

### 1 - Identité et coordonnées du déclarant

Nom ou raison sociale : ..... Prénom : .....

N° SIRET : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit) .....

Lieu-dit : ..... Commune : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] BP : [ ] [ ] [ ] [ ] Cedex : [ ] [ ] [ ] [ ]

Propriétaire  Locataire<sup>1</sup>:  Maître d'œuvre<sup>1</sup>

### 2. terrain (bâti ou non bâti)

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit) .....

Lieu-dit : ..... Commune : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] BP : [ ] [ ] [ ] [ ] Cedex : [ ] [ ] [ ] [ ]

Section cadastrale et numéro des parcelles

--	--

### 3. Locaux existants

Affectation actuelle ..... Inutilisés Oui  non  depuis le [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Utilisateur actuel .....

Nom ou raison sociale : ..... Prénom : .....

Les locaux en cause ont ils donné lieu à redevance depuis le 4 août 1960 ? Oui  non

Si oui, rappeler les avis de redevance s'y rapportant :

Numéro ..... date [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Surface passible de la redevance ..... Montant : Euros  Francs

Numéro ..... date [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Surface passible de la redevance ..... Montant : Euros  Francs

### 4. Locaux projetés

Description des travaux de construction ou de transformation :

Affectation prévue ..... Agrément<sup>2</sup> : date [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Numéro .....

<sup>1</sup> Dans le cas où le constructeur n'est pas le propriétaire, joindre une lettre du propriétaire, portant ses nom et adresse et donnant son accord sur l'opération envisagée.  
<sup>2</sup> Articles L. 510-1, R. 510-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le cas échéant, une copie de la décision d'agrément doit être jointe

**Futur utilisateur :**

Nom ou raison sociale : ..... Prénom : .....

N° SIRET : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit) .....

..... Commune : .....

Code postal : □ □ □ □ □ □ BP : □ □ □ □ Cedex : □ □ □

**Futur propriétaire :**

Nom ou raison sociale : ..... Prénom : .....

N° SIRET : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit) .....

..... Commune : .....

Code postal : □ □ □ □ □ □ BP : □ □ □ □ Cedex : □ □ □

**Représentant (dans le cas de société ou indivision) :**

Nom ou raison sociale : ..... Prénom : .....

N° SIRET : □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □ □

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit) .....

..... Commune : .....

Code postal : □ □ □ □ □ □ BP : □ □ □ □ Cedex : □ □ □

**5. Surfaces des locaux projetés****5.1. Surfaces à construire ou à transformer**

Affectation des surfaces	Surface totale créée <sup>3</sup> ou transformée	Surface à déduire non passible de la redevance <sup>4</sup> (colonne b)	Surface passible de la redevance (colonne c = colonne a – colonne b)
Bureaux			
Commerce			
Stockage			

**Observations éventuelles**

Je déclare avoir l'intention de procéder aux travaux de construction ou de transformation décrits ci-dessus.

Date

Nom, prénom et signature du déclarant

<sup>3</sup> Indiquez la surface créée telle que définie par l'article R 331-7 du code de l'urbanisme. « Article R.331-7. – La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction :

« a) Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ;

« b) Des vides et des trémies afférents aux escaliers et ascenseurs ;

« c) Des surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre ».

<sup>4</sup> Indiquez ici les surfaces non passibles de la redevance en application des articles L. 520-6, L. 520-8, et R. 520-1-2 du code de l'urbanisme, à savoir notamment les locaux à caractère social affectés au personnel et les locaux sanitaires et les surfaces de stationnement, circulations comprises.